



# Lettre intersyndicale Fonction Publique concernant les personnels vulnérables et le jour de carence

6 novembre 2020



**Madame Amélie de Montchalin**  
Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
Hôtel de Rohelin-Charolais  
101 rue de Grenelle  
75700 Paris

Les Lilas le 6 novembre 2020

Madame la Ministre,

Dans le contexte de forte progression de l'épidémie, les organisations syndicales de la Fonction publique vous appellent solennellement à prendre les mesures d'urgence demandées depuis plusieurs semaines et sur lesquelles les tergiversations ne sont plus acceptables concernant les agent-es et le fonctionnement des services publics.

En particulier, nous demandons que les agent-es identifié-es comme vulnérables soient informé-es qu'ils ou elles ne doivent pas venir sur le lieu de travail et qu'ils et elles puissent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence s'ils ou elles ne peuvent pas télétravailler, et que soient rétablies ces dispositions pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables au domicile. Il s'agit non seulement de les protéger mais aussi de protéger la société toute entière, à l'heure où tout doit être fait pour éviter la surcharge hospitalière. Le flou qui règne actuellement sur leurs droits est dangereux. Une information large sur les 11 pathologies concernées et un rétablissement des droits pour les personnels vivant avec une personne concernée par une de ces pathologies doivent être faits en urgence.

Par ailleurs, le fait d'avoir rétabli l'application du jour de carence depuis juillet 2020 est un élément qui a contribué à aggraver la progression de l'épidémie puisque cela conduit les salarié-es du privé et les agent-es public-ques à minorer leurs symptômes pour éviter des prélèvements sur salaire. Il faut d'urgence cesser cette logique et abroger le jour de carence, injuste et inefficace en temps normal mais encore plus en période épidémique.

Enfin, un certain nombre de services publics continuent à fonctionner. Nous partageons l'idée qu'ils sont essentiels à la cohésion sociale, cependant leur fonctionnement ne peut se faire au détriment de la santé et de la sécurité des agent-es, des usager-es et de la population tout entière. Nous demandons que des procédures de protection claires pour les agent-es en contact avec le public soient mises en œuvre. Nous demandons également des recrutements supplémentaires en urgence pour les nettoyages et désinfections des locaux, pour l'accueil des usager-es dans de bonnes conditions et notamment des élèves dans les écoles et les établissements d'enseignement.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Luc Forré**  
Secrétaire Général de l'UNSA  
Fonction Publique

**Christian Cunin**  
Président de l'Interfon CFTC

**Pascal Kessler**  
Président de la FA-PP

**Baptiste Jaffot**  
Coordonnateur de la CGT  
Fonction Publique

**Guillemette Martinez**  
Déléguée Générale de Solidaires  
Fonction Publique

**Benoît Teste**  
Secrétaire Général de la FSU



**Madame Amélie de Montchalin**  
**Ministre de la transformation et de la fonction publiques**  
Hôtel de Rothelin-Charolais  
101 rue de Grenelle  
75700 Paris

Les Lilas le 6 novembre 2020

Madame la Ministre,

Dans le contexte de forte progression de l'épidémie, les organisations syndicales de la Fonction publique vous appellent solennellement à prendre les mesures d'urgence demandées depuis plusieurs semaines et sur lesquelles les tergiversations ne sont plus acceptables concernant les agent-es et le fonctionnement des services publics.

En particulier, nous demandons que les agent-es identifié-es comme vulnérables soient informé-es qu'ils ou elles ne doivent pas venir sur le lieu de travail et qu'ils et elles puissent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence s'ils ou elles ne peuvent pas télétravailler, et que soient rétablies ces dispositions pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables au domicile. Il s'agit non seulement de les protéger mais aussi de protéger la société toute entière, à l'heure où tout doit être fait pour éviter la surcharge hospitalière. Le flou qui règne actuellement sur leurs droits est dangereux. Une information large sur les 11 pathologies concernées et un rétablissement des droits pour les personnels vivant avec une personne concernée par une de ces pathologies doivent être faits en urgence.

Par ailleurs, le fait d'avoir rétabli l'application du jour de carence depuis juillet 2020 est un élément qui a contribué à aggraver la progression de l'épidémie puisque cela conduit les salarié-es du privé et les agent-es public-ques à minorer leurs symptômes pour éviter des prélèvements sur salaire. Il faut d'urgence cesser cette logique et abroger le jour de carence, injuste et inefficace en temps normal mais encore plus en période épidémique.

Enfin, un certain nombre de services publics continuent à fonctionner. Nous partageons l'idée qu'ils sont essentiels à la cohésion sociale, cependant leur fonctionnement ne peut se faire au détriment de la santé et de la sécurité des agent-es, des usager-es et de la population tout entière. Nous demandons que des procédures de protection claires pour les agent-es en contact avec le public soient mises en œuvre. Nous demandons également des recrutements supplémentaires en urgence pour les nettoyages et désinfections des locaux, pour l'accueil des usager-es dans de bonnes conditions et notamment des élèves dans les écoles et les établissements d'enseignement.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Luc Farré**  
Secrétaire Général de l'UNSA  
Fonction Publique

**Christian Cumin**  
Président de l'Interfon CFTC

**Pascal Kessler**  
Président de la FA-FP

**Baptiste Talbot**  
Coordinateur de la CGT  
Fonction Publique

**Gaëlle Martinez**  
Déléguée Générale de Solidaires  
Fonction Publique

**Benoît Teste**  
Secrétaire Général de la FSU

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Lettre-intersyndicale-Fonction-Publique-concernant-les-personnels-vulnerables>